



CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR

LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Tél. : 01.48.44.31.07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

**Compte-Rendu de la Réunion
tenue le samedi 29 avril 2000
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann
M. Desjeux
M^{me} Pierrard

Président
Secrétaire Général
Trésorière

et

M^{mes} Alaux, Bodouroff, Boyer, de Crozes, Foin, de Lavigne, Lepilleur, Spitzer, Védrine, Wiener
M^{elle} Sabourin
MM. Argenton, Bancel, Courtenay, Delorme, Majewsky, Pietrek, Spitzer.

était excusée :

M^{me} de La Chapelle

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I – Lecture de la lettre de Mme de La Chapelle

Cher Président,

Des obligations familiales me contraignant à être à Strasbourg le 29 avril, je ne puis, à mon très grand regret, participer à la réunion prévue à cette date.

Je tiens néanmoins à tenir les membres du Cercle au courant de mes réactions à la conférence de presse tenue le 14 avril par les professeurs Cassiman et Brinkman et devant donner les résultats de l'analyse A.D.N. du cour autopsié par Pelletan.

En premier lieu, ce qui devait être une communication purement scientifique a commencé par la présentation d'un prétendant officiel à la couronne de France, dont les partisans espéraient bien évidemment profiter des retombées politiques d'une annonce de la mort de Louis XVII en juin 1795.

Nous avons assisté ensuite à un battage médiatique orchestré par un journaliste, M. Delorme, qui n'a cessé d'imposer sa présence, sa théorie et de faire la promotion commerciale de son livre, déjà écrit apparemment, avant de connaître les conclusions des analyses. Nous en avons même eu la couverture en avant-première. A part les journalistes, personne n'a eu le droit d'intervenir ou de lui apporter la contradiction.

Venons-en aux résultats proprement dits : une présentation rapide et obscure pour le profane, suivie de l'affirmation suivante : ce cœur appartient à un membre de la famille des Habsbourg.

Aux historiens de prouver que c'est celui de Louis XVII.

Le professeur Lucotte, seul savant présent, spécialiste de biologie moléculaire et de criminologie, s'est dit très réservé sur ces résultats, dépourvus, selon lui, d'un certain nombre de paramètres mathématiques (D'après le professeur Cassiman lui-même, cette analyse A.D.N. ne serait pas acceptée par la revue Natural Genetics, arbitre reconnu en la matière). Il y aurait donc des contre-expertises à faire, ce que les promoteurs du projet refusent énergiquement, en déclarant que l'affaire est close.

D'autre part, le doyen Boiry a soulevé le problème d'une comparaison avec le cœur du premier dauphin, qu'il a réussi à localiser à la Basilique St Denis, et qui, hélas, a bizarrement disparu.

Pour toutes ces raisons, il me semble que nous sommes en présence d'une tentative de manipulation de l'opinion inacceptable.

La question de l'authenticité reste donc très ouverte, et, par voie de conséquence, le problème historique de la mort du "petit Capet" à la Tour du Temple.

Je vous prie, mon cher Président, d'assurer les membres du Cercle, ainsi que vous même, de ma bien cordiale sympathie.

II – Intervention de M. Pietrek

Les analyses ADN du cœur de l'enfant dit du Temple : la fin d'un beau rêve ?

L'énigme Louis XVII semble scientifiquement résolue. Que la chose plaise ou non, il faut bien tenir compte de ce facteur nouveau. Même si c'est un peu comme un beau rêve qui s'envole !

Du coup, c'est toute une partie de l'histoire de l'incarcération au Temple, du 19 janvier 1794 au 8 juin 1795 qui semble devoir être révisée de fond en comble ! Un énorme travail de reconstitution paraît dès lors devoir être entrepris.

N'en déplaise cependant à monsieur Philippe Delorme, qui a bien tort de qualifier principalement l'ensemble des "survivantistes" que nous sommes tous un peu, de *poignée de mystico-dingos* (1), il se pose quand même encore diverses questions.

L'affaire Louis XVII ne nous a d'ailleurs que trop habitué à toutes sortes de surprises, de chausse-trappes, de retournements.

Ainsi, la veuve Simon a-t-elle pu mentir à ce point dans ses vieux jours, jusque sur son lit de mort ? Lubie de vieille bonne-femme gâteuse ? Rappelons tout de même que les rapports de police de l'époque l'on reconnue parfaitement saine d'esprit !

Qu'en est-il par ailleurs du *squelette d'un grand enfant enterré dans de la chaux vive*, découvert en 1801 par le général d'Andigné dans le jardin du Temple ?

Pourquoi, aussi, s'il n'y avait rien à cacher, la si mystérieuse disparition des fameux "registres du Temple", en 1796 ?

Pourquoi, également, n'a-t-on pas fait reconnaître l'enfant décédé par sa sœur qui était incarcérée à l'étage au dessus ? Parce qu'elle était mineure ? ... l'argument prête à sourire, car cette reconnaissance aurait tout réglé. Peut-être parce qu'elle devait tout ignorer du décès, car alors, elle aurait sans nul doute demandé avec insistance à voir l'enfant supposé être son frère, ce qui aurait pu être plus que gênant !

Quel sens aussi donner à diverses déclarations plutôt ambiguës de certains révolutionnaires de l'époque, d'un Lequinio ou d'un Cambacérès ? ...

Quid encore du cour du premier Dauphin, qu'en 1817 on localisait encore dans la mairie du XII^e arrondissement de Paris (2), des cheveux du commissaire Damont et du squelette, dont le crâne comprenant encore des cheveux, du cimetière Ste Marguerite, ossements dont les examens effectués lors des diverses exhumations ont révélé qu'il provenaient non pas d'un enfant de 10 ans, mais d'un adolescent d'une quinzaine d'année?

Au reste, s'il n'y a vraiment rien à cacher, pourquoi ne pas autoriser une ultime exhumation et, à l'aide des techniques modernes, un examen approfondi, y compris par la piste de l'ADN, de ces pauvres restes ?

Autres questions qui doivent être posées :

Simon n'aurait-il pas remis l'enfant en "bonne santé" le 19 janvier 1794 ?

Qu'en est-il, par ailleurs, des 4 médecins qui ont prodigué leurs soins à l'enfant, en 93 visites, du 11 mai 1793 au 4 janvier 1794 ? Jamais, même longtemps après la Révolution, à laquelle ils ont survécu, ils n'ont relevé de symptômes, voire témoigné dans le sens d'une maladie scrofuleuse qu'ils auraient décelé, et Dieu sait qu'ils ne seraient pas privé de le faire ! Au reste, administrer "un traitement antiscrofuleux" peut aussi être tout simplement préventif !

Quid, dès lors, d'une tuberculose qui se serait développée de manière foudroyante, de fin janvier 1794 à juin 1795, contredisant complètement le rapport d'autopsie stipulant *que tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps ...*

Ajoutons encore qu'en décembre 1794, l'enfant chantait à tue-tête aux fenêtres du second étage de la tour, provoquant dans une rue voisine des attroupements qui inquiétaient les révolutionnaires et, qu'en mars 1794, le municipal Cressend se plaignait que l'enfant était mal élevé ! ...

Voilà quelques questions censées qui restent encore ouverte, que le tapage médiatique fait autour des analyses dont M. Delorme se targue d'être l'initiateur, ne sauraient purement et simplement passer à la trappe.

Le métier d'historien est de couper et de recouper les informations, peut-être même jusqu'à couper un peu les cheveux en quatre ! Mais il y va de la vérité historique, laquelle ne peut être basée sur un phénomène de pensée unique, fût-il revêtu d'un habillage scientifique.

On peut passer sa vie à beaucoup de choses, voire à beaucoup de fantasmes ! ... Des fantasmes, il y en a de toutes sortes en ce bas monde, et ce sera toujours ainsi, tant qu'il y aura des êtres humains sur terre !

Le cas du petit Louis XVII, un fantasme ? Oui, un fantasme hors du commun, qui mérite assurément qu'on s'y attache, qu'on y consacre beaucoup de temps et d'énergie. C'est ce qu'on fait sans honte tant d'historiens de

haut renom. Point n'est dès lors besoin que quelqu'un, aussi bien intentionné soit-il, passe sa vie à soigner ce type de fantôme ! ...

Ce n'est en tout cas pas le rejet, d'un revers de main condescendant, de toutes les questions pouvant encore rester ouvertes, qui contribuera à calmer les esprits, bien au contraire !

Enfin, pourquoi tant d'empressement et tant de morgue à vouloir clore définitivement et irrévocablement le débat, comme s'il n'y avait vraiment plus rien de sérieux à discuter, comme si le petit Louis XVII, devait bel et bien mourir une seconde fois ? ...

(1) in Libération des 22-23.04.2000, p. 21. : « *Je ne vais pas passer ma vie à soigner les fantasmes d'une poignée de mystico dingos.* »

(2) lettre du ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur du 3 septembre 1817 au garde des Sceaux, ministre de l'intérieur, document reproduit par Beauchesne, vol. II, annexes : ... « *L'intention du Roi étant que le cour de ce Prince et celui de S.A.R le dauphin, fils aîné du Roi Louis XVI, qui se trouve dans les mains du maire du 12e arrondissement, soient transportés à Saint-Denis...* »

III – La Presse

Un certain nombre d'articles de Presse ont été publiés à l'occasion de cette analyse, dont :

- Libération : 22/04/2000
- National Hebdo : 26/04/2000

IV – Lecture de la lettre de M. Hamann

L'A.D.N. a-t-il réveillé la VÉRITÉ ?

L'ENFANT MORT AU TEMPLE était-il Louis XVII ?

Notre Président était présent à la conférence de presse qui s'est tenue le mercredi 19 avril 2000 à 18^h au musée d'histoire de la médecine - Université René Descartes, 12, rue de l'école de Médecine, 75006 Paris. Parmi les personnalités présentes, étaient :

- le duc de Bauffremont,
- le prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou, héritier de la couronne de France.
- le professeur Jean-Jacques Cassiman,
- le professeur Bernd Brinkmann, le

puis

- Monsieur Philippe Delorme, promoteur de cette recherche.

Beaucoup de télévisions nationales et internationales étaient présentes ainsi que des journalistes. La conclusion générale de cette conférence de presse est citée ici intégralement :

« *Les résultats de l'analyse de l'A.D.N.mt du cœur au centre de génétique humaine de Louvain et au laboratoire de Münster, indiquent que la séquence de l'A.D.N.mt du cœur et la séquence des parents maternels de Louis XVII sont identiques. Cette séquence n'a pas encore été observée dans des centaines d'échantillons. Ces résultats soutiennent très fortement la version officielle selon laquelle Louis XVII et non pas un enfant qui l'aurait remplacé, est bien mort au Temple, le 8 juin 1795* ».

Il faut dire que les résultats des analyses A.D.N. sur le cœur présumé de Louis XVII, ont surpris ceux qui avaient la connaissance parfaite de l'histoire de Louis XVII.

En effet, depuis plus de deux siècles, trop d'investigations et d'hypothèses avancées engendraient infailliblement que Louis XVII n'était pas mort au Temple.

Bref, aujourd'hui, les médias ont annoncé : « *L'enfant à mort au Temple était Louis XVII* ».

Et pourtant, lorsqu'on lit la conclusion de la conférence de presse qui dit : « *Ces résultats soutiennent très fortement la version officielle selon laquelle Louis XVII était mort Temple, le 8 juin 1795* ».

Peut-être que la rédaction a été faite par rédacteur belge de Louvain ? Quant à moi, j'eusse et aimé lire : ces résultats confirment la version officielle ...

Nous avons assisté à un battage médiatique orchestré par un journaliste M. Delorme qui, dès le midi, avait déjà donné à la radio et à la télévision, le résultat de l'expertise sans attendre la conférence de presse officielle. Mais venons-en au résultat proprement dit : une présentation rapide et obscure pour le profane, suivie de l'affirmation suivante : *ce cœur appartient un membre de la famille des Habsbourg. Aux historiens de prouver que le cœur examiné est celui de Louis XVII.*

Quant aux Bourbons, n'est-il pas surprenant de constater qu'il a fallu attendre plus de deux siècles pour qu'ils considèrent que l'enfant du Temple était Louis XVII ? Cette mise en scène donna la pression d'une tentative de manipulation de l'opinion, ce qui est inacceptable.

Pour terminer, Monsieur le duc de beaux froments n'autorise à que les journalistes à poser des questions. Pourtant notre président n'hésita pas à se lever et à se présenter. Je déclarais que je ne m'étais pas en doute les travaux dits de laboratoires mais, afin de confirmer cette expertise, je souhaité faire une analyse

des cheveux prélevés sur le cadavre autopsié par Pelletan et donner haut-commissaire de la commune, en douane d'amende. Le professeur quasiment me répondit que cela ne servirait à rien. Par ailleurs, les cheveux ont la même valeur que le cœur puisque tous deux ont été prélevés sur le cadavre de l'enfant mort au Temple.

En conclusion, la question de l'authenticité reste donc ouverte, et, par voie de conséquence, le problème historique de la mort du « petit Capet » à la tour du Temple.

Le Cercle d'Études Historiques reste fidèle à sa devise : DÉCOUVRIR LA VÉRITÉ et ses travaux continuent.

Commentaires :

La seule contestation, la seule réplique ne peut être qu'une analyse des joues "de Damont" qui ont été prélevés par Pelletan et remis à Damont. Deux possibilités peuvent être envisagées :

1) conformité aux A.D.N. de Marie Antoinette - → Louis XVII est mort au Temple

2) les cheveux ne sont pas conformes → cela prouverai que ce n'est pas Louis XVII

Donc l'analyse de ces cheveux va être réalisée et nous aurons un résultat fiable. ces cheveux ont été prélevés en même temps que le cœur et ont une valeur aussi grande.

Un rapide tour de table un des participants à propos des résultats d'A.D.N. Montre que les membres sont partagés dans leurs opinions. Même si dans un premier temps les résultats ont fait comme un coup de tonnerre, ensuite après un examen précis toutes les hypothèses sont possibles. C'est pourquoi l'analyse des cheveux est d'autant plus nécessaire. La question de la continuation du Cercle a été posée et il a été répondu affirmativement par l'ensemble des participants à la réunion.

V – La visite à Versailles

Celle-ci aura lieu en septembre prochain. Ce sera l'occasion de voir certaines pièces qui ne sont pas ouvertes en temps normal.

VI - Questions diverses

La séance est levée à 17h30

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux



Fac-simile du vase contenant le cœur de Louis XVII et les débris de l'ancien vase, brisé en 1831. Le tout appartient à M. Édouard Dumont.